



## NOTICE EXPLICATIVE 2021-2022

### INSCRIPTIONS

#### **Les pièces à fournir :**

- 1- la fiche d'inscription dûment remplie et signée
- 2- un certificat médical de non contre indication à la pratique de l'escrime  
En fonction de l'âge et d'autres critères, les modèles de certificats médicaux peuvent être téléchargés sur le lien suivant :

<https://www.escrime-ffe.fr/fr/ffe/vie-du-club-et-des-comites/certificats-medicaux-et-surclassements.html>

La nécessité ou non de fournir un certificat médical ou un autre document est précisé suivant les cas sur la note que l'on trouve sur le lien précité.

- 3- 4 enveloppes timbrées libellées à votre adresse (uniquement pour ceux qui n'ont pas indiqué d'adresse mail sur la fiche d'inscription)
- 4- le règlement de la cotisation annuelle (possibilité de faire 3 chèques)
- 5- le règlement de la location si nécessaire (un chèque pour la location+ un chèque de caution à part ce dernier n'étant pas encaissé de toute la saison)

La cotisation est payable lors de l'inscription, soit en une fois, soit en trois échéances. Dans cette dernière hypothèse, trois chèques seront rédigés et **fournis le jour de l'inscription**. Les trois versements seront d'égal montant et représenteront chacun un tiers de la cotisation. **Le montant de la licence majorera obligatoirement la première échéance**. Les chèques des deuxième et troisième échéances seront respectivement encaissés en Novembre et en Février. Le montant de la location sera encaissé en octobre. Un chèque de caution vous sera demandé si vous louez un équipement (il ne sera pas encaissé). Il vous sera restitué en fin d'année en échange de l'équipement propre et en bon état. Pour deux inscriptions de la même famille, une réduction de 15 % sera effectuée sur la cotisation la moins élevée des deux. De même pour 3 cotisations de la même famille, 15 % de réduction seront appliqués sur les deux cotisations les moins élevées.

**Exceptionnellement, pour les nouveaux adhérents, une diminution de 11 % par rapport aux cotisations des saisons passées a été appliquée hors montant de la licence (aide de l'état (ANS) pour la relance sportive), et cette réduction a été portée par le club à 40 % pour les anciens adhérents ayant versé leur entière cotisation la saison passée, en raison des fermetures liées à la pandémie de COVID 19.**

### LICENCE ET ASSURANCE

L'assurance incluse dans la licence FFE propose les garanties minimales prévues par la législation.

L' A.O. ESCRIME met à disposition de ses membres actifs, des propositions d'extension de garanties et leurs tarifs sur simple demande.

Chaque année, **chaque membre actif est tenu de fournir un certificat médical** sur lequel la mention :

« **Apte à la pratique et à la compétition** » doit être précisée par le médecin ou un questionnaire santé (voir paragraphe précédent pour les précisions suivant chaque cas.)

Ce certificat devra être impérativement remis le jour de l'inscription. En cas d'absence du certificat, l'accès au cours pourra être refusé.

NB : Pour les vétérans un formulaire particulier est à remplir. A télécharger sur le site de la FFE ou à demander au club en début de saison.

### EQUIPEMENT ET MATERIEL

**Compte tenu des conditions de réouverture de salle dans un contexte de précaution sanitaire lié à la pandémie de COVID19, tous les adhérents devront avoir un gant personnel. Le club se propose de vendre aux débutants un gant neuf (à voir avec le maître d'armes)**

**Par ailleurs, compte tenu de la nécessité que chacun garde son matériel de façon individuelle tout au long de l'année, à l'exception des épées qui seront désinfectées après chaque séance, il est proposé pour**

**cette année de faire un forfait location : masque+veste+pantalon+sous-cuirasse à 45 € pour toute la saison (-10 % par rapport à l'an dernier). Les équipements seront loués à ceux qui n'en possèdent pas, de sorte que chacun soit responsable de son équipement (lavage de la tenue) durant la saison. Le fil de corps et les armes sont mis à disposition par le club dans la limite des stocks disponibles.**

## COMPETITEURS

Il est vivement conseillé d'investir dans son propre matériel progressivement, par exemple de la manière suivante :

**1<sup>ère</sup> année** : achat du gant et chaussettes (commande possible auprès du club fin septembre)

**2<sup>ème</sup> année** : achat du fil de corps et sous cuirasse de protection

**3<sup>ème</sup> année** : achat du masque et d'un second fil de corps

**4<sup>ème</sup> année et à partir de M15** : achat d'une ou 2 armes

Les tarifs peuvent être demandés au maître d'Armes.

Il est demandé aux licenciés de prendre le plus grand soin du matériel mis à la disposition de tous.

Toute lame brisée par un tireur lors des entraînements sera facturée au prix de 40 € (certaines assurances R.C. acceptent de prendre en charge cette dépense).

**Tout matériel prêté pour une compétition devra être restitué le mardi suivant à 18H00.**

## COMPETITIONS

Un calendrier des compétitions est affiché dans la salle. De plus, il est remis à chaque tireur en début d'année un calendrier par catégorie pour la saison. Un message à l'attention des compétiteurs concernés est également adressé par mail avant les compétitions pour confirmation des inscriptions.

Les inscriptions se font auprès du Maître d'Armes.

**Le Maître d'Armes reste le seul à pouvoir autoriser un tireur à participer à une épreuve.**

## PRESENCE AUX COURS

Afin d'assurer la qualité de l'enseignement prodigué, les cours débiteront aux horaires précis. Pour ce faire, il est demandé d'arriver impérativement avant le début des cours, afin de pouvoir se mettre en tenue. De même, il n'est pas souhaitable de partir avant la fin de la séance.

Le Maître d'Armes se réserve le droit de refuser tout membre actif qui arriverait en retard et perturberait la leçon collective.

Il appartient aux parents qui accompagnent leurs enfants de ne pas les quitter sans avoir vérifié la présence du Maître d'Armes ou d'un responsable dans la salle d'armes. **Les parents ne pourront pas rentrer dans la salle d'armes (précautions sanitaires) mais devront être présents à la sortie de la salle à la fin des cours. En cas de difficulté, le responsable légal du mineur doit prévenir obligatoirement le maître d'armes ou un membre du bureau.**

**Les directives sanitaires à appliquer seront rappelées par des écrits et le maître d'armes fera appliquer les règles demandées qui pourront évoluer suivant les directives de la Fédération Française d'Escrime, la mairie d'Anglet et la Direction du Centre sportif el Hogar.**

**Pour la rentrée, les conditions sont les suivantes :** Nécessité du pass sanitaire ou d'un test PCR négatif de moins de 72 h à partir du 9 août pour tous les pratiquants majeurs ainsi que pour les pratiquants mineurs de plus de 12 ans à partir du 30 septembre. Masque obligatoire en intérieur (sauf durant la pratique). Mise à disposition de gel hydro alcoolique à l'entrée et respect de la distanciation physique.

## COORDONNEES UTILES

**Présidente du club** : Françoise SUZANNE 06 82 11 61 68

**Secrétaire du club** : Michel DUPIN 06 74 50 78 29

**Maître d'Armes** : Olivier MARTHE-BASTIEN 06 62 58 33 54

michel6.dupin4@orange.fr

angletescrime@gmail.com